



Angers, le 15 mai 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CCAS de la Ville d'Angers lance un guichet unique pour accompagner les seniors isolés

Depuis 2020, et le 1^{er} plan de lutte contre l'isolement, élaboré par la Ville d'Angers, le CCAS et les acteurs du territoire se mobilisent sur ce sujet qui concernent chaque année toujours plus d'Angevins. En 2025, l'accent a été mis sur la mobilisation du grand public et des acteurs quotidiennement engagés auprès des seniors. Un guichet unique a été mis en place pour permettre de recueillir les signalements de seniors en situation d'isolement et leur apporter un accompagnement adapté.

Le 02 41 05 49 05, le guichet unique pour signaler un cas d'isolement

Imaginé à la suite de concertations entre le CCAS de la Ville d'Angers et les partenaires du plan de lutte contre l'isolement des seniors, constitués d'institutionnels, d'associations et d'acteurs de proximité dans les quartiers de la Ville, le guichet unique permet désormais de centraliser les besoins d'accompagnement des seniors isolés. Ce numéro de téléphone s'adresse aussi bien aux seniors souhaitant bénéficier d'un accompagnement, qu'aux personnes voulant signaler un cas d'isolement nécessitant une aide.



Plusieurs campagnes de sensibilisation du public sont programmées pour faire connaître ce numéro de téléphone et plus largement la problématique de l'isolement des seniors. Une première campagne d'affichage à destination du grand public a été déployée dans plus de 200 commerces en avril dernier, avec l'objectif de diffuser au plus grand nombre, ce nouveau numéro de téléphone. Une campagne de diffusion numérique est également en cours.

Une seconde campagne, à destination des professionnels de santé et des commerçants d'Angers, sera lancée à partir de la semaine du 19 mai prochain. Ici aussi, le but est de faire connaître le 02 41 05 49 05, mais

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr

également d'engager de nouveaux partenaires et de les impliquer dans la lutte contre l'isolement des seniors.

Un plan de lutte initié par la Ville d'Angers en 2020

Le plan de lutte contre l'isolement a été initié en 2020 par la Ville d'Angers, et focalise ses efforts sur les seniors en partant du constat que d'ici 2030, près de 48 000 Angevins seront âgés de plus de 60 ans et que l'un des enjeux principaux du « bien vieillir » est de le faire chez soi, entouré, actif et en bonne santé.

Ce plan de lutte s'établit autour de 3 axes :

- **Repérer pour agir ;**
- **Veiller pour sécuriser ;**
- **Prévenir pour bien vieillir.**

Pour mener à bien cette mission, le CCAS de la Ville d'Angers s'est entouré de 37 partenaires institutionnels et associatifs et des acteurs de proximité dans les quartiers de la Ville. L'ensemble de ces acteurs s'impliquent quotidiennement pour repérer les seniors fragilisés, veiller sur eux et prévenir l'isolement.

Concrètement, la mobilisation quotidienne des acteurs de ce plan de lutte contre l'isolement des seniors c'est :

- **11 actions de détection** des seniors isolés par mois (Opérations de porte à porte, présence sur les marchés, ...), **80 professionnels et bénévoles** formés au repérage de la fragilité des seniors ;
- **400 bénéficiaires** du portage de repas à domicile du CCAS, **1 000 appels** de convivialité par mois, **200 personnes** inscrites sur le registre nominatif communal
- **140 propositions** d'activités par mois, dans tous les quartiers de la Ville, dont **47% sont gratuites et 91% sont accessibles**, quel que soit le degré d'autonomie physique des seniors ;
- Le service **Angers Seniors Animation**, dont les activités organisées avec le soutien de **180 bénévoles**, ont bénéficié à plus de **4 000 seniors** en 2024 ;
- Le dispositif **Cap seniors & aidants**, qui propose, entre autres, une plateforme de répit et d'aides aux aidants et une cellule de veille sur les seniors fragiles, et qui représente chaque année **plus de 5 000 interventions** et près de **600 aidants** accompagnés.
- **L'hébergement de près de 700 seniors**, lorsque le domicile n'est plus adapté, dans les **6 résidences autonomie** et les **2 Ehpad** dont dispose la Ville.